Notre-Dame-du-
Mont-Carmel

AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION
RÈGLEMENT NUMÉRO 869

Avis est par les présentes donné que lors de la séance ordinaire tenue le 5e jour du mois de mai 2025, le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel a adopté le règlement numéro 869 intitulé « Règlement d'emprunt numéro 869 concernant la réfection des rues Tremblay et Faucher ».

Procédure effectuée pour l'adoption du règlement :

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement	1er mai 2025
Adoption du règlement	5 mai 2025
Journée d'enregistrement	14 mai 2025
Approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation	29 juillet 2025

Ledit règlement est déposé à mon bureau à l'hôtel de ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouvertures. Ledit règlement entrera en vigueur selon la Loi.

Donné à Notre-Dame-du-Mont-Carmel ce 4 août 2025.

_____

Martin Chaput, directeur général et greffier-trésorier